

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 64/112/SPCG approuvant l'état de prévisions de recettes et de dépenses d'« Electricité de Djibouti » pour l'année 1964.

n° 64/112/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 août 1964

Numéro JO
n° 9 du 01/10/1964

Date du numéro
1 octobre 1964

TEXTE INTÉGRAL

Est adoptée et rendue exécutoire la délibération adoptée par le Conseil d'administration d' « Electricité de Djibouti déterminant l'état de prévisions de recettes et de dépenses d' « Electricité de Djibouti » pour l'année 1964.